

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
Meurthe-et-Moselle

MAIRIE de CHAMPENOUX
54280

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 janvier 2015**

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 15

Date de convocation : 20/01/2015
Envoi à la Préfecture : 06/02/2015
Publication : 06/02/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni en Mairie après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur GUIMONT Henri Philippe, Maire.

Etaient présents : Mmes Claire CARTAUX, Catherine COISNE, Stéphanie DIDIERJEAN, Karine FELIX, Corinne RIPPA MADONNA et Corinne GENIN, Mrs. Henri-Philippe GUIMONT, Roger PREVOST, Philippe GERARDOT, Christian GUILLAUME, Bernard LEMONNIER, Thierry VERMEIL DE CONCHARD, Cédric LOTH et Serge FEGER.

Etait absente excusée: Marie-Claude MONCHABLON.

A donné pouvoir : Madame Marie-Claude MONCHABLON à Monsieur Henri-Philippe GUIMONT.

Secrétaire de séance : Serge FEGER.

**Objet : Fonction Publique : Autres catégories de personnels (4.4) :
Nomination d'un régisseur-adjoint à la bibliothèque**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au départ de Claudine LAHAXE, il y a lieu de nommer un nouveau régisseur adjoint pour la bibliothèque.

Le Maire propose la candidature de Madame Aline CLERC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER** la candidature de Madame Aline CLERC, et
- **DE DÉCIDER** de la nommer régisseur adjoint pour la bibliothèque.

**Objet : Domaine et Patrimoine : Autres Actes (3.5.2) : Dénomination de rue
du Lotissement «Domaine de la Forêt II»**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer la future nouvelle voie de la 2^{ème} tranche du Lotissement «Domaine de la Forêt II». Après débat, il est proposé le nom suivant :

- Rue Douaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **DE NOMMER** la future nouvelle voie comme définie ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération,

➤ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la poste.

Objet : Domaine et patrimoine : Acquisitions (3.1) : Déclaration d'Utilité Publique multi accueil Champenoux-nouveau périmètre d'expropriation

L'arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 déclare d'utilité publique les travaux nécessaires à la création d'une crèche multi-accueil intercommunale à Champenoux.

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle n'a cependant pas déclaré cessible la parcelle AB 430 au regard des conclusions du commissaire-enquêteur émises à l'issue de l'enquête parcellaire. Le commissaire-enquêteur estime en effet que l'expropriation de l'ensemble de la parcelle AB 430 n'apparaît pas nécessaire pour permettre de réaliser la crèche.

Afin de rendre cessible la surface de terrain strictement nécessaire à la réalisation du projet sur la parcelle AB 430, la commune de Champenoux (organe expropriant) et la Communauté de Communes (maître d'ouvrage de l'opération) doivent délibérer pour fixer le nouveau périmètre d'expropriation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'APPROUVER** le périmètre d'expropriation nécessaire suivant le plan joint.

Objet : Finances locales : Divers (7.10) : Travaux d'accessibilité au multi-accueil petite enfance intercommunal

La Communauté de communes du Grand-Couronné sollicite auprès de la commune de Champenoux la prise d'une délibération municipale engageant la commune à prendre en charge la réalisation de l'accessibilité au multi-accueil, au droit du bâtiment, dont le coût est estimé à 40 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **DE S'ENGAGER** à prendre en charge les travaux d'accessibilité au multi-accueil, au droit du bâtiment, pour un montant estimé à 40 000 € HT (voir plan joint) ;

➤ **D'AUTORISER** le Maire à déposer auprès des partenaires financiers les demandes de subventions correspondantes ;

➤ **D'AUTORISER** le Maire à solliciter une subvention de 20 000 € au titre de la réserve parlementaire auprès de Mme Khirouni, Députée de Meurthe et Moselle ;

➤ **D'AUTORISER** le Maire à mener la consultation de travaux correspondante.

Objet : Domaine et patrimoine : Acquisitions (3.1.1) : Rétrocession terrain multi-accueil intercommunal à la Communauté de Communes

La Communauté de communes du Grand-Couronné sollicite auprès de la commune de Champenoux la prise d'une délibération municipale précisant différents points relatifs au terrain prévu pour l'implantation d'un multi-accueil intercommunal petite enfance de 15 lits à Champenoux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **DE S'ENGAGER** à rétrocéder à la communauté de communes, à l'euro symbolique, la surface de terrain nécessaire à la construction du multi-accueil intercommunal sis sur la parcelle AB 143 ;

➤ **DE S'ENGAGER** à prendre en charge les travaux nécessaires à la viabilisation au droit de la parcelle (réseaux secs et humides), conformément à la délibération communautaire n°34 du 8 avril 2010 ;

➤ **DE PRENDRE ACTE** du fait que la communauté de communes déposera un dossier de permis de construire auprès de la commune, si besoin avant d'être propriétaire du terrain du futur multi-accueil ;

➤ **DE PRENDRE ACTE** que la communauté de communes ne commencera les travaux de construction que si elle devient effectivement propriétaire de la parcelle concernée.

Objet : Subventions : Subventions supérieures à 23 000 euros (7.5.1.) : Travaux rue du Général de Castelnau

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de travaux à venir et le coût de ces travaux, décomposés comme suit :

- **Création de trottoirs et chemin piétons :**
- Montant : 230 000 € HT (soit 276 000 € TTC)

Le Maire sollicite le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'ACCEPTER** les propositions du Maire,

➤ **DE SOLLICITER** le Conseil Général de Meurthe et Moselle pour l'attribution d'une subvention sur l'année 2015,

➤ **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

Objet : Subventions : Subventions supérieures à 23 000 euros (7.5.1.) : Travaux rue du Général de Castelnau

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de travaux à venir et le coût de ces travaux, décomposés comme suit :

- **Création de trottoirs et chemin piétons :**
- Montant : 230 000 € HT (soit 276 000 € TTC)

Le Maire sollicite la Préfecture de Meurthe-et-Moselle pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme «amendes de police» pour l'année 2015, s'agissant d'une opération de sécurité commandée par les exigences de la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

➤ **D'ACCEPTER** les propositions du Maire,

➤ **DE SOLLICITER** la Préfecture de Meurthe et Moselle pour l'attribution d'une subvention au titre du programme « amendes de police » pour l'année 2015,

➤ **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **D'ACCEPTER** les propositions du Maire,
- **DE SOLLICITER** la Préfecture de Meurthe et Moselle pour l'attribution d'une subvention au titre du programme « amendes de police » pour l'année 2015,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

Objet : Commande publique : Maîtrise d'œuvre (1.6) : Choix du maître d'œuvre – Travaux rue du Général de Castelnau

Le Maire rappelle le projet de la réfection de la rue du Général de Castelnau inscrit au budget 2015, pour un montant de 230 000 € H.T.

Le Maire informe que deux offres ont été retenues, pour les montants suivants :

- CONCEPT INFRA : 9 250 € HT,
- MK PISTE 13 400 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **DE CHOISIR** CONCEPT INFRA, pour un montant de 9 250 € HT soit 11 100 € TTC ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération et de faire les démarches nécessaires pour mener à son terme cette opération.

Objet : Domaine et Patrimoine : Occupation temporaire (3.5.1.) : Vente déballage sur la voie publique

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de fixer le montant de la redevance à acquitter sur les ventes au déballage sur la voie publique à compter du 1^{er} avril 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **DE FIXER** le montant de cette redevance à **5 € par vacation** payable par trimestre au Centre des Finances d'Essey-les-Nancy;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération et de faire les démarches nécessaires pour mener à son terme cette opération.

Objet : Contributions budgétaires : contributions versées (7.6.2.) : Demande de participation financière pour un voyage d'étude

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention du lycée Varoquaux pour la participation d'un voyage d'étude en Angleterre dans la région de Brighton du 22 au 27 mars 2015 pour deux élèves habitant Champenoux.

La participation financière prévue pour les familles est de 315 euros.

Monsieur le Maire présente la proposition d'octroyer une participation financière de 50 euros par élèves.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:

- **DE VERSER** une participation de 50 euros par élève, soit 100 euros;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Ordre du Jour :

- Nomination d'un régisseur-adjoint à la bibliothèque
- Dénomination de rue du Lotissement «Domaine de la Forêt II»
- Déclaration d'Utilité Publique multi accueil Champenoux-nouveau périmètre d'expropriation
- Travaux d'accessibilité au multi-accueil petite enfance intercommunal
- Rétrocession terrain multi-accueil intercommunal à la Communauté de Communes
- Demande de subvention Conseil Général– Travaux rue du Général de Castelnau
- Demande de subvention Préfecture – Travaux rue du Général de Castelnau
- Choix du maître d'œuvre – Travaux rue du Général de Castelnau
- Vente au déballage sur la voie publique
- Demande de participation financière pour un voyage d'étude

H.P.GUIMONT, Maire	Roger PREVOST	Christian GUILLAUME	M.C.MONCHABLON
Corinne GENIN	Bernard LEMONNIER	Serge FEGER	Catherine COISNE
Corinne RIPPA MADONNA	Philippe GERARDOT	Claire CARTAUX	Karine FELIX
Thierry VERMEIL DE CONCHARD	Stéphanie DIDIERJEAN	Cédric LOTH	